



**Nous utilisons**

# Le Dossier Médical Partagé

## Qu'est ce que le Dossier Médical Partagé (DMP) ?

Il permet la centralisation des documents issus des consultations contenant les informations de santé du patient. Il est alimenté et consultable par le professionnel de santé mais aussi par le patient depuis Mon Espace Santé. Il renforce le lien ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.

## Les avantages de son utilisation pour un professionnel de santé :

- Accéder immédiatement aux informations médicales de son patient
- Facilitant le suivi et la prise en charge du patient
- Permettre de connaître et d'éviter les prescriptions d'exams ou traitements déjà prescrits par un autre professionnel de santé
- Eviter les interactions médicamenteuses

Le DMP, seul service qui vous permet de retrouver l'ensemble des informations médicales de vos patients



**DMP**  
DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Pour toutes demandes et questions sur le DMP :  
[segur@esante-bfc.fr](mailto:segur@esante-bfc.fr)